



COMMUNE

DE

**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR  
DIFFERENTES VOIES COMMUNALES

**N° 2023-103**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « ROUND B France Actipark des Marronniers, 225 Avenue des Marronniers 38300 BOURGOIN-JALLIEU » en date du 22 novembre 2023 pour lui permettre de réaliser les travaux de tirage de câbles et raccordement pour le compte de EIFFAGE sur les chambres télécoms sur les différentes voies communales situées en agglomération.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies communales à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Durant la période du 6 décembre 2023 au 6 février 2024 inclus, suivant l'avancement des travaux sur les chambres du réseau de télécommunications Orange, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur les portions de voies communales situées en agglomération et concernées par les travaux ci-dessus mentionnés.

**Article 2 :**

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

**Article 3 :**

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société « ROUND B France » de part et d'autre des voies concernées.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « ROUND B France ».

**Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société « ROUND B France », les services techniques de la commune, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montibus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 23 novembre 2023

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 24/11/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 24/11/2023

  
Le Maire,

Stéphane ALLARD

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

Mairie : BP 130 - 74120 MEGÈVE - Téléphone 04 50 21 23 12 - Télécopie 04 50 58 74 93

Services Techniques : 775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 93 00 91 - Télécopie 04 50 34 58 79

E-mail : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr